



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 3 j) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
statistiques agricoles et rurales

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2017/228 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les tendances récentes des statistiques relatives à l'agriculture et au milieu rural. Le rapport comprend : a) un rapport du Comité directeur de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, qui présente les principales activités entreprises en 2017 et les projets relatifs à une seconde phase de mise en œuvre au-delà de 2018; b) une synthèse des travaux menés à ce jour par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques agricoles et rurales, comprenant notamment une présentation des principes directeurs proposés pour la « Mesure de la consommation et des dépenses alimentaires dans les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages »; c) une section consacrée aux progrès accomplis dans la préparation du Volume 2 du Programme mondial de recensement de l'agriculture pour 2020; d) le rapport sur la définition internationale proposée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les petits producteurs alimentaires.

La Commission est invitée à commenter les questions soumises pour examen à la section VI du présent rapport.

* E/CN.3/2018/1.



I. Contexte

1. À la quarantième session de la Commission de statistique, en 2009, le Groupe de travail des statistiques agricoles, dirigé par Eurostat et composé de représentants de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Département de l'Agriculture des États-Unis a fait rapport sur les principaux problèmes rencontrés en matière de statistiques agricoles et présenté le projet d'un cadre pour un plan stratégique de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales nationales et internationales (voir E/CN.3/2009/3 et Corr.1).

2. La Commission a accueilli le rapport avec satisfaction, approuvé les mesures envisagées et établi le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles chargé de concevoir un plan stratégique de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales (voir E/2009/24, ch. I, sect. B, décision 40/102). Conformément à cette décision, la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été élaborée en 2009 et examinée lors de plusieurs réunions internationales et régionales. À sa quarante et unième session, en 2010, la Commission en a approuvé les aspects techniques et les orientations stratégiques et a instamment prié la FAO et les Amis de la présidence d'accélérer l'élaboration d'un plan de mise en œuvre visant à renforcer le système de statistiques agricoles national (voir E/2010/24, ch. I, sect., décision 41/102). Ce plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, qui définissait un programme étendu d'assistance technique, de formation et de recherche et son dispositif de gouvernance, a été présenté à la quarante-troisième session de la Commission, en 2012, qui l'a approuvé (voir E/CN.3/2012/24, ch. I, sect. B, décision 43/104).

3. La Commission a approuvé à sa quarante-troisième session la création d'un nouveau mécanisme, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques agricoles et rurales, pour élaborer et documenter les bonnes pratiques et définir les principes directeurs applicables aux concepts, méthodes et normes statistiques de la sécurité alimentaire, de l'agriculture durable et du développement rural. Le Groupe d'experts a remplacé les Amis de la présidence sur les statistiques agricoles et le Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture, en élargissant son mandat à la couverture des statistiques du développement rural. Le Groupe d'experts est également chargé de faciliter la coordination et l'intégration des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et le développement rural avec d'autres normes statistiques internationales relatives à des domaines apparentés, et de conseiller le Bureau mondial concernant le programme de recherches mené dans le cadre de la Stratégie mondiale.

4. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale ont été portés à l'attention de la Commission en 2013, 2014, 2015 et 2017. Les deux derniers rapports ont présenté les progrès réalisés par le Groupe d'experts dans trois domaines de recherches : a) les méthodes de mesure et de suivi de la viabilité agricole; b) l'amélioration des statistiques rurales; et c) l'amélioration de la mesure de la consommation alimentaire (voir E/CN.3/2015/16, sect. III et E/CN.3/2017/27, sect. III).

5. La FAO est l'organisme des Nations Unies chef de file du développement et de la promotion du Programme décennal mondial du recensement de l'agriculture dans le monde. Tous les 10 ans, la FAO examine les enseignements tirés par les pays de

leur expérience de la conduite du recensement, et sur cette base prépare, publie et diffuse les principes directeurs revus et améliorés applicables au recensement. Les travaux entrepris par la FAO, en consultation avec des experts nationaux et internationaux, pour élaborer les nouveaux principes directeurs pour le recensement de l'agriculture 2020, qui couvriront la période 2016-2025, ont été présentés à la Commission en 2015 et 2017. En particulier, le Volume 1 du Programme mondial pour le recensement de l'agriculture 2020 a été publié en 2015 et le projet du Volume 2 présenté à la Commission en 2017.

6. À la suite de l'adoption par la Commission du cadre mondial des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la FAO a été désignée organisme responsable de 21 indicateurs des objectifs de développement durable. Depuis, la FAO a mené en cette capacité d'intenses travaux méthodologiques pour mettre à niveau la classification des indicateurs par catégorie et pour élaborer les définitions internationales nécessaires.

II. Rapport du Comité directeur de la stratégie mondiale sur la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales

A. Introduction

7. On trouvera dans la présente section un point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales (la Stratégie mondiale) depuis la quarante-huitième session de la Commission, ainsi que des plans prévus pour la conduite de la seconde phase du programme au-delà de 2018. Le rapport porte sur cinq thèmes: a) progrès accomplis en 2017; b) gouvernance, suivi et évaluation; c) développement de méthodes efficaces et économiques; d) mise en œuvre de l'assistance technique et de la formation; e) priorités pour 2018; et f) projets pour la préparation d'un second plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale.

B. Évaluation générale des progrès accomplis en 2017

8. Pendant toute l'année 2017 des efforts considérables ont été déployés pour atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale, tant au niveau régional que mondial. En outre, 2017 aura été une année charnière pour la Stratégie mondiale, avec la finalisation des thèmes de recherche fondamentaux, la fourniture accélérée de l'Assistance technique aux pays ciblés concernant un certain nombre de méthodologies importantes efficaces et économiques, et, pour finir, la décision prise par le Comité directeur de la Stratégie mondiale de lancer la préparation de la seconde phase de la Stratégie.

9. Le programme a perfectionné son approche de la planification stratégique et la plupart des recommandations nées de l'évaluation à mi-parcours (juin-novembre 2015) ont été prises en considération dans la planification des activités de la Stratégie mondiale en 2017.

10. Le Bureau mondial a fourni des efforts considérables pour renforcer la coordination avec les partenaires d'exécution régionaux afin de permettre une

adoption accrue, au niveau des pays, des méthodes, des principes directeurs et des supports de formation produits par le Bureau mondial. Parallèlement, la fourniture de méthodologies efficaces et économiques a été accélérée et la documentation de six thèmes de recherche a été menée à terme. Les produits attendus de 36 thèmes de recherche de la Stratégie mondiale avaient été finalisés en décembre 2017, soit un résultat supérieur à l'objectif fixé par le cadre logique de la Stratégie mondiale. Au total, 38 réunions d'experts avaient été organisées, 41 thèmes de recherche examinés par les pairs et 28 thèmes testés en conditions réelles depuis 2013. En 2017, les résultats des efforts déployés dans le cadre de la composante de recherche ont été diffusés au moyen de 25 rapports techniques, d'ensembles de principes directeurs et de supports de formation, soit un total de 70 produits diffusés depuis 2013. En 2016 le Comité directeur de la stratégie mondiale a décidé de confier au Bureau mondial une partie de la mise en œuvre du plan d'assistance technique accélérée récemment élaboré pour l'Afrique. Le Bureau mondial a entrepris de fournir directement à des pays d'Afrique (14 à ce jour) une assistance technique concernant les méthodes efficaces et économiques. Le Bureau mondial a aussi fait office de Secrétariat pour le groupe de travail chargé d'émettre des recommandations au Comité directeur pour le lancement de la préparation du second plan d'action pour la Stratégie mondiale.

11. En Afrique, au titre de la composante assistance technique, la Banque africaine de développement a appuyé l'élaboration de plans stratégiques pour les statistiques agricoles et rurales dans 29 pays et l'amélioration des mécanismes de coordination nationaux de 49 pays. Les activités initiales du plan d'assistance technique accélérée ont en outre débuté en octobre 2017. Une évaluation actualisée de l'indicateur des capacités en matière de statistiques agricoles, qui mesure la capacité des pays africains à produire des statistiques agricoles fiables, a été publiée en octobre 2017. Cet indicateur a progressé de 6,4 % entre 2013 et 2015, ce qui indique que les pays de la région ont pu améliorer leurs capacités statistiques de façon significative en un temps relativement bref. En ce qui concerne la composante formation, la Commission économique pour l'Afrique a attribué 33 des 40 bourses d'études prévues pour l'année universitaire 2017/18, organisé la formation de formateurs pour les centres régionaux de formation statistique et produit des programmes d'enseignement sur certains thèmes.

12. En Asie et dans le Pacifique, l'appui apporté aux pays par le Bureau régional de la FAO pour préparer leurs plans stratégiques pour les statistiques agricoles et rurales a considérablement progressé : 13 pays ont reçu un appui en 2017 et le Bureau régional s'est attaché en priorité à fournir aux pays une assistance technique directe sur les méthodologies efficaces et économiques élaborées dans le cadre de la Stratégie mondiale. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a organisé divers programmes de formation de formateurs aux statistiques agricoles par l'intermédiaire du Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique.

13. Dans les trois régions qui n'ont pas bénéficié du Fonds fiduciaire mondial pour les statistiques agricoles, la mobilisation de ressources financières supplémentaires n'a enregistré aucun progrès significatif. Étant donné les retards constatés dans la mise en œuvre du plan d'action mondial, le Comité directeur, en consultation avec les donateurs, a décidé de poursuivre le projet pour une année supplémentaire, jusqu'en décembre 2018.

C. Gouvernance, suivi et évaluation et coordination

Gouvernance

14. Le Comité directeur et le Conseil d'administration de la Stratégie mondiale ont organisé des réunions au niveau mondial en 2017. À sa treizième réunion, qui s'est tenue le 8 février 2017, le Comité directeur a : a) approuvé le programme de travail du Bureau mondial pour 2017; b) alloué des fonds à tous les partenaires d'exécution; c) adopté un cadre de résultats renforcé; et d) mis sur pied un Groupe de travail chargé de préparer la seconde phase de la Stratégie mondiale. À sa quatorzième réunion, le 12 octobre 2017, il a approuvé le processus de préparation des programmes de travail annuels pour 2018; et fait siennes les recommandations du Groupe de travail concernant la préparation d'un second plan d'action. Il était prévu que le Comité se réunisse une nouvelle fois en décembre 2017, afin d'approuver l'allocation des fonds pour 2018. Le Conseil d'administration mondial, a tenu en février 2017 sa huitième réunion, au cours de laquelle il a approuvé les programmes de travail annuels pour 2017 en Afrique et dans la région Asie et Pacifique. Sa neuvième réunion, prévue pour décembre 2017, aura pour objectif d'approuver les programmes de travail de ces régions pour 2018.

15. Au niveau régional, le Comité directeur régional pour l'Afrique a organisé sa cinquième réunion à Dakar en janvier 2017 et prévu de tenir la sixième avant la fin de 2017, en vue de valider le programme de travail régional pour 2018. La septième réunion de Comité directeur régional pour l'Asie et le Pacifique était prévue pour la mi-novembre 2017 à Bangkok, une réunion annexe devant se charger de la diffusion des méthodologies efficaces et économiques élaborées par le Bureau mondial et d'organiser l'échange des expériences acquises par les pays.

Coordination

16. De grands efforts ont été déployés pour renforcer la coordination entre partenaires participants ainsi qu'avec d'autres initiatives connexes. Des réunions ont eu lieu régulièrement entre partenaires d'exécution, et des réunions avec des partenaires et donateurs africains ont été organisées tous les deux mois. Le Bureau mondial a systématiquement assisté à toutes les réunions de Comités directeurs régionaux.

Cadre de résultats

17. Le cadre de résultats a été considérablement amélioré en 2017 pour tenir compte des décisions prises par le Comité directeur de la stratégie mondiale, afin d'accélérer la fourniture d'assistance technique au niveau des pays et pour mettre en œuvre les mesures prises pour donner suite à l'évaluation à mi-parcours de 2015. De nouveaux indicateurs d'activité ont été ajoutés, en particulier afin de mieux mesurer la composante assistance technique. De nouveaux tableaux ont été inclus sous forme d'annexes aux rapports financiers semestriels et annuels réguliers.

Effectifs

18. L'effectif du Bureau mondial est au complet depuis le début du programme, conformément aux engagements pris par les donateurs. Les partenaires régionaux, en revanche, ont rencontré des difficultés pour pourvoir certains des postes prévus : l'un des partenaires (la Banque africaine de développement) n'a pu pourvoir les

postes prévus au projet; d'autres partenaires ont subi des retards dans le recrutement du personnel nécessaire au projet (la Commission économique pour l'Afrique en 2015 et en 2016; l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en 2017). Les postes de Coordinateur du Bureau régional ainsi que celui de Statisticien pour l'Asie et le Pacifique sont restés vacants pendant plus d'un an. Ces problèmes de recrutement ont eu et continuent de peser sur l'exécution des activités.

Comité consultatif scientifique de la Stratégie mondiale

19. Les produits du programme de recherches ont été débattus à la sixième réunion du Comité scientifique consultatif, qui s'est tenue à Rome en février 2017. Huit domaines d'étude ont été examinés par le Comité consultatif, à savoir : a) une méthode visant à incorporer un module supplémentaire pour le bois de chauffage dans les enquêtes existantes ainsi que des suggestions concernant l'analyse des données; b) dans le domaine des statistiques et des indicateurs de mesure des interactions agriculture-environnement : un examen des travaux publiés et un projet d'indicateurs clefs pour une agriculture durable; c) la mesure de la productivité et de l'efficacité en agriculture; d) un projet de méthodologie et des protocoles de tests en situation réelle pour les statistiques rurales; e) un projet de méthodologie pour l'indicateur 2.4.1 des objectifs de développement durable relatif à la viabilité de l'agriculture; f) des protocoles de tests en conditions réelles pour mesurer l'accès à un travail décent et l'emploi des jeunes dans l'agriculture; g) un rapport technique et des principes directeurs concernant le rapprochement des données de recensement avec les données d'enquête; h) l'état d'avancement du Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles et le rapport de la réunion des experts. Le Comité consultatif s'est félicité des progrès réalisés dans ces huit domaines de recherches et a communiqué ses commentaires et donné des orientations pour les étapes suivantes. Il a recommandé en outre que tous les produits du Bureau mondial soient mis directement à disposition en vue de leur exécution et que leur adoption au niveau des pays fasse l'objet d'un suivi afin de mesurer les résultats.

D. Élaboration de méthodes efficaces et économiques

20. Depuis le commencement de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale en 2013, le Bureau mondial a consacré ses efforts à mettre en œuvre un programme de recherches étendu et à préparer des principes directeurs et des supports de formation capables d'assurer la fourniture d'assistance technique aux pays et aux institutions régionales de formation à la statistique. Fin 2017, la plupart des recherches entreprises, notamment l'élaboration du module méthodologique du Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles, avaient été menées à bien et plus de 70 rapports techniques et ensembles de principes directeurs avaient été diffusés par le site de la Stratégie mondiale sur la Toile (www.gsars.org). Plus de 9 000 pages de rapports techniques et de principes directeurs, ainsi que 3 000 pages de supports de formation et deux cours d'enseignement en ligne ont été publiés par le centre de ressources du site de la Stratégie mondiale.

Programme de recherches

21. Une description détaillée des progrès accomplis en 2017 sous les différentes rubriques du programme de recherches est présentée ci-dessous :

- a) **Base d'échantillonnage de référence** : Les expériences menées au Népal ont été achevées et des projets pilotes sont en cours de finalisation au Rwanda et au Brésil; un rapport technique illustrant les principales constatations sera publié au premier trimestre de 2018; des lignes directrices spécifiques pour les pêcheries devraient être publiées au premier semestre de 2018;
- b) **Sylviculture** : Les études sur la collecte de données statistiques nationales sur les produits forestiers ont été achevées; le travail méthodologique d'intégration d'un module pour le bois de feu dans les enquêtes existantes est encore en cours et des tests en conditions réelles sont actuellement menés en Équateur et au Lesotho; des principes directeurs devraient être publiés au cours du premier semestre de 2018;
- c) **Pertes après récolte** : Des tests en conditions réelles ont été menés à bien au Ghana ainsi qu'une analyse sur dossiers au Malawi, et la publication de principes directeurs est prévue pour le début de l'année 2018;
- d) **Typologie agricole** : Les recherches sur ce thème ont bien avancé et une réunion d'experts visant à finaliser les principes directeurs est prévue pour la mi-2018;
- e) **Évaluation des besoins des utilisateurs aux fins de la prise de décision** : Les principes directeurs seront finalisés début 2018;
- f) **Mesure de l'accès à un travail décent et de l'emploi des jeunes** : Des tests en conditions réelles ont été menés au Kenya sur ce thème de recherches et des principes directeurs doivent être publiés mi-2018;
- g) **Indicateurs et méthodes de collecte relatifs à l'environnement agricole** : Une réunion d'un groupe d'experts a été organisée et des principes directeurs seront publiés mi-2018;
- h) **Mesure de la productivité et de l'efficacité agricoles** : L'examen des travaux publiés a été publié, une réunion d'experts a été organisée et des principes directeurs devraient être publiés mi-2018;
- i) **Cadre et méthodes de mesure et de suivi de la viabilité agricole** : Le Bureau mondial collabore étroitement avec la FAO pour élaborer une méthodologie reconnue internationalement pour l'indicateur 2.4.1 des objectifs de développement durable et pour tester sa faisabilité dans cinq pays, en analysant les données disponibles. Une consultation mondiale sur la méthodologie de l'indicateur 2.4.1 a également été lancée sur Internet;
- j) **Statistiques rurales** : Des progrès considérables ont été accomplis vers la définition des zones rurales et l'identification des principaux indicateurs ruraux; les travaux relatifs à la première de ces tâches sont conduits en partenariat avec le Groupe des engagements volontaires (Centre commun de recherche de la Commission européenne, Banque mondiale et Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE]), avec pour objectif l'élaboration de principes directeurs harmonisés pour la définition des zones rurales et urbaines en 2018; des tests sont actuellement menés en étroite collaboration avec le Centre commun de recherche;
- k) **Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles** : Le module méthodologique a été finalisé et diffusé; le test final au Ghana du questionnaire intégré sera achevé en février 2018.

Principes directeurs et supports de formation

22. Depuis sa création, le Bureau mondial a publié près de 70 produits concernant des méthodologies efficaces et économiques pour les statistiques agricoles. Ils ont été diffusés sur le site Web de la Stratégie mondiale (www.gsars.org). Les documents suivants comptent parmi les plus importants élaborés en 2017: un manuel sur l'utilisation de la télédétection aux fins des statistiques agricoles, des principes directeurs concernant l'emploi des données administratives, l'élevage et les produits de l'élevage, les bilans des disponibilités alimentaires, la problématique hommes-femmes ainsi que des principes directeurs révisés pour les plans stratégiques relatifs aux statistiques agricoles et rurales et au module méthodologique du Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles. Un cours modulaire très complet de formation aux statistiques agricoles en dix jours a en outre été produit en 2017, tandis que simultanément des supports d'enseignement spécialisés étaient développés concernant les coûts de production, les entretiens personnels assistés par ordinateur, l'élevage nomade, la base d'échantillonnage de référence, les bilans des disponibilités alimentaires, les statistiques des pêches, les pertes après récolte et les produits de l'élevage. En Afrique, la Commission économique pour l'Afrique a produit des programmes d'enseignement, des cursus et 10 supports de formation qui sont en cours de validation par des réunions de groupes d'experts régionaux. En Asie et dans le Pacifique, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a produit 15 programmes d'enseignement, cursus et supports de formation.

E. Exécution des composantes assistance technique et formation

Assistance technique en Afrique

23. En juillet 2017, la Banque africaine de développement a publié les résultats d'une deuxième série d'évaluations des systèmes nationaux de statistiques agricoles de l'ensemble de la région Afrique. Les évaluations ont fait ressortir l'amélioration considérable des capacités des pays à produire des statistiques agricoles fiables et en temps opportun. En outre, toutes les données recueillies en 2016 par les ateliers organisés pour collecter l'ensemble minimum des données de base ont été publiées en 2017 dans le cadre de l'autoroute africaine de l'information de la Banque africaine de développement. Le processus des plans stratégiques pour les statistiques agricoles et rurales s'est poursuivi en 2017, et on s'attend que fin 2018, 29 pays d'Afrique auront mis en place un plan stratégique. Les activités entreprises en commun par la Banque africaine de développement et le Bureau mondial dans le cadre du plan d'assistance technique accélérée ont produit des résultats significatifs : en 2017, 14 pays ont reçu une assistance du Bureau mondial dans les domaines suivants : entretiens assistés par ordinateur; coût de production; base d'échantillonnage de référence et système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles; bilans des disponibilités alimentaires; pertes après récolte; élevage et élevage nomade.

Assistance technique en Asie et dans le Pacifique

24. Le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a fourni un appui à 13 pays sélectionnés pour développer leurs plans stratégiques pour les statistiques agricoles et rurales. Un appui significatif a été fourni à 10 pays pour l'emploi de méthodologies efficaces et économiques pour la surveillance des cultures, la mesure

de l'élevage, l'emploi des données administratives, les entretiens assistés par ordinateur, le coût de production, la base d'échantillonnage de référence et les bilans des disponibilités alimentaires. Une synergie étroite a été recherchée avec d'autres projets en cours et des activités programmatiques régulières de la FAO pour renforcer l'influence de la Stratégie mondiale au niveau régional : dans certains pays par exemple, les activités retenues par les plans stratégiques ont été financées par l'intermédiaire de projets complémentaires de la FAO. Un produit important, spécifiquement adapté aux besoins de la sous-région du Pacifique, le Plan d'action stratégique pour les statistiques de l'agriculture et des pêches dans le Pacifique, a été préparé en commun par la FAO et la Communauté du Pacifique, avec le soutien de la Stratégie mondiale.

Formation en Afrique

25. La Commission économique pour l'Afrique a accordé 72 bourses et organisé 23 ateliers depuis le début du projet. Une formation à l'utilisation de méthodes efficaces et économiques a également été fournie à presque tous les pays africains. En 2017, l'accent a été mis sur la préparation de programmes d'enseignement et la formation de formateurs, en étroite collaboration avec le réseau d'institutions régionales de formation à la statistique.

Formation en Asie et dans le Pacifique

26. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a organisé 20 ateliers de formation nationaux dans 20 pays bénéficiaires depuis le démarrage du projet. En 2017, six ateliers ont été organisés sur les thèmes suivants : entretiens assistés par ordinateur, coût de production agricole et bilans des disponibilités alimentaires.

F. Perspectives et priorités pour 2018

27. Les activités prévues par le Bureau mondial pour la dernière année d'exécution du programme consisteront à : a) finaliser les travaux de recherche sur les thèmes prioritaires, en particulier ceux relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030; b) produire les principes directeurs et les supports de formation relatifs aux thèmes de recherche menés à terme en 2017 et à ceux qui doivent être finalisés en 2018; c) achever les activités entreprises en 2017 dans le cadre du plan d'assistance technique accélérée en Afrique; d) organiser conjointement avec le Bureau de l'évaluation de la FAO l'évaluation finale de la première phase de la Stratégie mondiale; e) organiser la conférence finale qui doit examiner les principales réalisations de la première phase et préparer la seconde phase; f) servir de secrétariat au nouveau Groupe de travail chargé de rédiger le second plan d'action de la Stratégie mondiale; g) organiser, en qualité de secrétariat du Comité directeur de la Stratégie mondiale, une réunion du Comité directeur à la mi-2018 pour examiner les activités de mise en œuvre en cours et décider des mesures nécessaires à garantir une exécution sans heurts des activités finales par tous les partenaires; h) organiser la préparation du rapport descriptif final et des rapports financiers consolidés pour la mi-2019; i) faire en sorte que tous les supports de formation élaborés dans le cadre de la Stratégie mondiale soient rassemblés et mis à disposition dans un dépôt approprié.

28. En Afrique, les activités prévues par la Banque africaine de développement pour 2018 consisteront à : a) fournir une assistance technique aux pays dans le cadre

des Plans d'assistance technique accélérée approuvés par le Comité directeur; b) appuyer la conception des Plans stratégiques pour les statistiques agricoles et rurales dans les pays qui ont lancé le processus; c) entreprendre un nouveau cycle d'évaluation des pays pour mesurer l'impact de l'exécution de la Stratégie mondiale au niveau des pays; d) améliorer la diffusion des résultats obtenus. La Commission économique pour l'Afrique, quant à elle, a prévu les activités suivantes : a) fournir des bourses; b) finaliser les programmes d'enseignement sur les méthodes efficaces et économiques; et c) former des formateurs en collaboration avec le réseau d'institutions régionales de formation à la statistique. Les activités que les deux partenaires prévoient d'exercer en commun sont les suivantes : établir l'ensemble des rapports finaux sur les activités exécutées en coordination avec le Bureau mondial; préparer la conférence finale prévue pour la fin de 2018; procéder à l'évaluation finale; et participer au Groupe de travail chargé de préparer le second plan d'action.

29. Les activités prévues par le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique en 2018 consisteront à : a) fournir un appui aux pays dans le cadre des Plans d'assistance technique accélérée approuvés par le Comité directeur; b) soutenir la conception des plans stratégiques pour les statistiques agricoles et rurales dans les pays qui ont lancé le processus; et c) entreprendre un nouveau cycle d'évaluation des pays pour mesurer l'incidence de l'exécution de la Stratégie mondiale au niveau des pays. L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, prévoit notamment de : a) finaliser les programmes d'enseignement des méthodes efficaces et économiques; b) former des formateurs en collaboration avec le Réseau pour la coordination de la formation à la statistique en Asie et dans le Pacifique. Les activités que les deux partenaires prévoient d'exercer en commun consistent principalement à participer à l'établissement de l'ensemble des rapports finaux en coordination avec le Bureau mondial, préparer la conférence finale prévue pour la fin de 2018, procéder à l'évaluation finale et participer au Groupe de travail chargé de préparer le second plan d'action.

G. Préparation d'un second plan d'action pour l'après-2018

30. Au cours de sa treizième réunion, qui s'est tenue le 8 février 2017, le Comité directeur de la Stratégie mondiale a approuvé la constitution et le mandat du Groupe de travail chargé de préparer la seconde phase de la Stratégie mondiale, avec le Bureau mondial comme Secrétariat. Le Groupe de travail a fait rapport au Comité directeur le 12 octobre 2017, avec des propositions et des recommandations concernant les objectifs, les principaux produits et les modalités de mise en œuvre de la seconde phase d'exécution de la Stratégie mondiale (2018-2022). La seconde phase devrait consister principalement à appuyer la capacité des pays à répondre de façon plus efficace et durable aux besoins statistiques du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le domaine des statistiques agricoles et rurales.

31. Les réunions du Groupe de travail, qui ont eu lieu le 13 septembre et le 3 octobre 2017, ont été présidées par Johannes Jütting, directeur de PARIS21. Avec le soutien du Secrétariat, le Groupe de travail a analysé les documents pertinents et résumé les enseignements tirés de l'exécution de la première phase. Le Groupe de travail a procédé à une analyse SWOT (points forts, points faibles, possibilités et risques) pour élaborer une matrice des axes stratégiques envisageables pour une

éventuelle seconde phase. C'est sur cette base qu'ont été établies les cinq recommandations transmises au Comité directeur.

32. Au cours de sa 14^e réunion, le 12 octobre 2017, le Comité directeur a émis les cinq recommandations suivantes :

- Il convient de préparer un plan de mise en œuvre de la seconde phase de la Stratégie mondiale. Les objectifs sont les suivants : i) accroître la capacité des pays à recourir à des approches innovantes et stimuler la production de données au moyen de l'assistance technique et de la formation afin de répondre à l'évolution des besoins statistiques des programmes de développement régionaux, nationaux et internationaux, en particulier en ce qui concerne la mesure et le suivi des indicateurs des ODD; ii) resserrer le lien entre la production et l'utilisation des statistiques agricoles avec les stratégies nationales de développement des statistiques et les plans stratégiques pour les statistiques agricoles et rurales afin d'éviter l'apparition de cloisonnements sectoriels et de moderniser la production de données et de statistiques sur la base des principes énoncés dans le Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable;
- La seconde phase du plan de mise en œuvre devrait s'appuyer sur les points forts et les résultats obtenus pendant la première phase, tenir compte des possibilités nouvelles, tirer les leçons appropriées des difficultés surmontées et réduire au minimum les risques éventuels. Elle devrait mettre l'accent sur l'assistance technique et la formation aux méthodes efficaces et économiques des pays, en utilisant une approche modulaire et en privilégiant des modalités de mise en œuvre innovantes et efficaces informées par les avancées les plus récentes en matière de renforcement des capacités. Il faudrait également qu'elle prenne en considération les autres initiatives en cours afin d'éviter toute duplication des efforts;
- Une composante de la phase II devrait spécifiquement promouvoir et diffuser les méthodologies efficaces et économiques au niveau des pays et organiser l'échange des expériences acquises par les pays dans leur mise en œuvre;
- Il est recommandé de simplifier les structures de gouvernance existantes et d'établir des mécanismes innovants de coordination et d'exécution afin de faciliter une mise en œuvre efficiente;
- Il conviendrait d'adopter une stratégie de financement révisée et innovante, compatible avec une mise en œuvre flexible et modulaire pour la phase II.

33. Enfin, le Comité directeur mondial a approuvé les modalités proposées pour la préparation d'un second plan d'action pour la Stratégie mondiale:

- Un nouveau Groupe de travail sera mis sur pied pour préparer la seconde phase, en s'appuyant sur les membres du Groupe actuel, renforcé au besoin. Au sein du Groupe, il sera nécessaire de créer une équipe de rédaction chargée de préparer le second plan d'action de manière inclusive. Le secrétariat sera chargé de préparer les termes du mandat, le plan de travail et le budget du nouveau Groupe de travail, équipe de rédaction comprise, qui seront soumis au Comité directeur pour approbation;

- Il conviendrait que le Bureau mondial intègre dans son plan de travail annuel pour 2018 le crédit budgétaire nécessaire pour couvrir les activités du nouveau Groupe de travail pour 2018.

III. Activités du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques agricoles et rurales

34. Au cours de la dernière réunion du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques agricoles et rurales, qui s'est tenue en mars 2017, trois rapports ont été examinés : a) un rapport établi par la FAO sur la définition des petits exploitants aux fins du suivi de la cible 2.3 des objectifs de développement durable; b) un rapport du Bureau mondial sur les progrès des recherches sur les statistiques rurales; et c) un rapport de la Banque mondiale sur l'état d'avancement de l'élaboration des principes directeurs relatifs à la mesure de la consommation alimentaire.

35. Les principes directeurs applicables à la collecte de données sur la consommation alimentaire ont été finalisés par la Banque mondiale et la FAO en 2017. Les membres du Groupe d'experts, sur la base d'un large consensus, ont recommandé de soumettre le document sur la mesure de la consommation alimentaire à la quarante-neuvième session de la Commission de statistique pour approbation. Ces principes directeurs peuvent être consultés à titre de document de base.

Principes directeurs concernant la collecte de données sur la consommation alimentaire dans les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages.

36. L'alimentation est une composante essentielle de nombreuses dimensions fondamentales de la qualité de la vie, comme la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et la richesse. Dans les pays à faible revenu, elle constitue la part la plus importante de la dépense des ménages, près de 50 % de leur budget en moyenne, et représente donc un important secteur de l'économie. Une mesure correcte de la consommation alimentaire est donc capitale pour évaluer et suivre les diverses dimensions du bien-être des populations, ce qui intéresse de multiples organismes internationaux, nationaux et locaux, ainsi que plusieurs dimensions – notamment les aspects sociologique, économique et humain – du développement.

37. Les données de la consommation alimentaire sont nécessaires au suivi des objectifs mondiaux, notamment les principaux indicateurs des objectifs de développement durable. Sa mesure est cruciale pour évaluer et guider l'action de la FAO visant à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et celle de la Banque mondiale qui poursuit le double objectif d'éliminer l'extrême pauvreté et de stimuler une prospérité plus largement partagée. Elle est importante aussi en comptabilité nationale pour mesurer les grands agrégats de l'économie, comme le produit intérieur brut. Elle intéresse enfin les administrations nationales et locales ainsi que les organisations non gouvernementales dont elle nourrit les analyses et les stratégies locales et régionales, car les erreurs dans la mesure de la consommation

alimentaire peuvent entraîner une mauvaise répartition des fonds et compromettre la conception, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes concernés.

38. Les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages sont le principal instrument utilisé à ces fins pour collecter des informations sur la consommation alimentaire. Toutefois les pratiques courantes de collecte des données de la consommation diffèrent grandement entre les types d'enquête, les pays et les périodes, ce qui compromet à la fois la qualité et la comparabilité des données et des mesures qui en résultent. Afin d'améliorer les mesures de la consommation alimentaire et faire en sorte que les données collectées correspondent aux besoins d'un large éventail d'utilisateurs, le Groupe d'experts a conduit une initiative visant à élaborer des principes directeurs applicables à la conception des enquêtes à partir d'une étude des faits constatés ainsi que de nouvelles recherches entreprises dans ce but. Cette initiative a abouti, à partir des contributions d'une vaste communauté d'experts, d'instituts de statistique et d'organisations internationales, à un ensemble de recommandations pour la conception de modules relatifs à la consommation alimentaire dans les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages.

39. Le processus qui a abouti à la version actuelle du recueil de principes directeurs a comporté deux consultations d'experts organisées au siège de la FAO en 2014 et 2016, avec la participation d'experts de différentes disciplines (économie, nutrition, sécurité alimentaire, statistique) et institutions (instituts nationaux de la statistique, organisations internationales, instituts de recherche, universités). Les activités analytiques supervisées par le Groupe d'experts ont abouti à la préparation d'un volume présentant les nouvelles recherches d'experts éminents du domaine, qui a été publié en septembre 2017 dans un numéro spécial de la revue à comité de lecture *Food Policy*. Le plan de travail de la préparation des principes directeurs a d'abord été présenté lors d'une manifestation organisée parallèlement à la quarante-sixième session de la Commission de statistique, en mars 2015. En 2016 le groupe de direction du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages a fait de l'harmonisation des modules de la consommation alimentaire utilisés dans les enquêtes l'une des tâches prioritaires des travaux du Groupe, et a donné pour mission au Groupe d'experts de servir d'équipe spéciale d'exécution d'un programme de travail à cette fin. Un premier projet de principes directeurs a été débattu entre les membres du Groupe d'experts et présenté en mars 2017 au cours d'un séminaire à participation libre pendant la quarante-huitième session de la Commission de statistique. Les résultats de ces débats ont été intégrés dans la version finale des principes directeurs.

40. Les travaux sur les principes directeurs ont été dirigés par la Banque mondiale et la FAO, avec l'appui du Bureau mondial de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. Les pays qui ont participé à titre officiel à ce processus sont l'Équateur, les États-Unis d'Amérique, l'Éthiopie, le Ghana, l'Indonésie, le Maroc, la Mongolie, le Pérou et la Suède. Outre les membres du Groupe d'experts de l'ONU et de l'extérieur, des experts de la Banque asiatique de développement, de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, de l'Institut italien de la statistique, de la Banque d'Italie, de l'Institut de recherche alimentaire et nutritionnelle des Philippines, du Fonds international de développement agricole, du Centre commun de recherche de la Commission européenne ainsi que des experts provenant d'universités et d'instituts de recherche du Brésil, des États-Unis d'Amérique, de Grèce, d'Inde, de Nouvelle-Zélande et du

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont contribué à l'élaboration et à la révision du document.

41. Les principes directeurs visent à aider les praticiens à améliorer la conception de leurs enquêtes, tout en tenant compte de ce que coûte leur conduite et des contraintes auxquelles se heurtent les instituts de statistique dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les recommandations des principes directeurs portent sur les choix les plus importants dans la conception d'une enquête : enquête par rappel ou par journal; longueur de la période de référence; problèmes liés à la saisie des facteurs saisonniers; nombre de visites par enquête; collecte de données d'acquisition ou de consommation; détermination du nombre des membres du ménage qui participent à la consommation des repas; calcul de la nourriture consommée hors du foyer; principes à suivre pour dresser la liste des produits alimentaires; et problèmes de conversion des unités de mesure non standard.

42. Le document comprend un exposé exhaustif des arguments théoriques et empiriques, connus ou inédits, pour ou contre chacune des options de conception d'une enquête. La discussion est fondée sur un examen approfondi des travaux publiés et sur des études pilotes menées précisément dans le but d'informer l'élaboration de ces principes directeurs. Le document met aussi en lumière les domaines où les recherches manquent et où des travaux méthodologiques supplémentaires sont nécessaires pour apprécier pleinement les incidences de diverses conceptions. La principale préoccupation des rédacteurs de ces recommandations a été de trouver le juste milieu entre la précision et l'efficacité économique, compte tenu des contraintes qui pèsent habituellement sur les instituts statistiques des pays à revenu faible ou intermédiaire. Dans certains cas, les recommandations peuvent préconiser une option plus coûteuse que celle actuellement pratiquée, tandis que dans d'autres leur mise en œuvre est susceptible de réduire le coût de la collecte des données. Il convient d'évaluer les avantages non seulement sur le plan de la précision et de la comparabilité des données collectées, mais aussi de leur utilité et de leur pertinence pour un ensemble plus vaste d'utilisateurs (par exemple les nutritionnistes et les spécialistes de la sécurité alimentaire, outre les statisticiens et les économistes).

IV. Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020

43. À la suite de la publication du Volume 1 : « Programme, concepts et définitions » du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 dans toutes les langues officielles de l'ONU, des tables rondes ont été organisées entre 2016 et 2017 pour présenter et diffuser le Programme mondial 2020 aux pays membres de la FAO dans huit régions du monde : Moyen-Orient, Afrique francophone, Asie, Amérique latine, Europe centrale et orientale, Caraïbes, Afrique anglophone et Pacifique. Les participants étaient les statisticiens nationaux et les responsables du recensement (membres du ministère de l'agriculture et de l'institut statistique national de chaque pays) qui joueront un rôle essentiel dans la planification et l'exécution du prochain recensement agricole dans leurs pays.

44. Parallèlement à ces travaux, la FAO a commencé la préparation du Volume 2 du Programme mondial, intitulé « Directives opérationnelles ». Le Volume 2 est une édition révisée et mise à jour de la publication de la FAO « Conducting Agricultural Censuses and Surveys » (Recensements et enquêtes agricoles) (1996). Il complète le Volume 1 en apportant des orientations pratiques aux praticiens du

recensement sur les principales étapes de la préparation et de l'exécution du recensement de l'agriculture qui font suite aux approches nouvelles présentées au Volume 1.

45. Le Volume 2 fournit aussi des conseils pour la mise en œuvre des innovations considérables qui sont apparues au cours des deux dernières décennies dans la technologie du recensement. La disponibilité d'outils numériques, mobiles et moins coûteux, pour la saisie des données ainsi que pour la géolocalisation, l'imagerie par télédétection, l'archivage et la diffusion ont apporté des solutions nouvelles, efficaces et économiques pour remplacer les méthodes traditionnelles de conduite du recensement agricole. Cette révolution technologique facilite les opérations et le suivi sur le terrain, abrège le traitement des données, rationalise l'archivage et la préservation des données, améliore les délais de disponibilité des données de recensement, permet un accès convivial aux résultats des recensements et facilite leur compréhension. Les directives renvoient à des documents supplémentaires susceptibles d'aider les pays, tels que des publications et des ressources en ligne qui illustrent plus avant les problèmes pratiques ou apportent des éclaircissements plus détaillés pour les résoudre. L'expérience acquise par les pays qui ont mis en œuvre des technologies nouvelles est communiquée au moyen d'études de cas des pratiques nationales.

46. Le Volume 2 a fait l'objet d'un processus de consultation étendu. Une réunion technique a été organisée en janvier 2017 avec la participation d'experts mondiaux, régionaux et nationaux pour en débattre le contenu. Par la suite, Statistique Canada a soumis le nouveau texte à un examen par les pairs entre juin et septembre 2017, ce qui a permis de l'améliorer. Grâce à cette précieuse contribution, la rédaction finale du Volume 2 a été préparée et soumise aux pays membres et aux organisations internationales concernées en octobre 2017 pour être consultée dans le monde entier. Un résumé des commentaires communiqués sera soumis à la Commission à titre de document de base.

47. En outre, la FAO continue d'aider les pays membres à renforcer leurs capacités de planifier et d'exécuter le dixième Recensement de l'agriculture (2016-2025).

V. Proposition de définition internationale des petits producteurs alimentaires

48. Après l'adoption du cadre mondial d'indicateurs de suivi du programme de développement durable à l'horizon 2030 par la Commission de statistique de l'ONU, la FAO a été désignée organisme responsable de 21 indicateurs des objectifs de développement durable, chargée de collecter, de valider et d'harmoniser les données nécessaires à en suivre les progrès et à informer les rapports annuels aux niveaux sous-régional, régional et mondial.

49. Deux des indicateurs placés sous la responsabilité de la FAO, les indicateurs 2.3.1 et 2.3.2, sont destinés à suivre les progrès des objectifs consistant à doubler « la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires ».

50. Bien qu'elle ne soit pas strictement nécessaire au suivi de la productivité du travail et de l'évolution des revenus des petits producteurs alimentaires au niveau national, une définition reconnue internationalement est indispensable à la production de données comparables internationalement pour les indicateurs 2.3.1 et

2.3.2 des objectifs de développement durable. Une telle définition est également nécessaire pour pouvoir comparer la structure du secteur agricole d'un pays à l'autre et identifier les politiques spécifiques appropriées pour résoudre les difficultés auxquelles se heurtent les petits producteurs alimentaires autour du monde.

51. Réunir un consensus autour d'une définition internationale des « petits producteurs alimentaires » n'est pas chose aisée, car les situations agro-écologiques et socioéconomiques des producteurs alimentaires varient grandement d'un pays à l'autre, de même que les définitions proposées dans les travaux publiés et adoptées aux fins des politiques nationales. Il importe de noter, toutefois, que la définition internationale des petits producteurs alimentaires proposée par la FAO est destinée à permettre la communication de données cohérentes concernant les indicateurs des objectifs de développement durable dans le monde entier et non à remplacer les définitions nationales, qui expriment les priorités des politiques nationales. Si donc elle est adoptée, les pays devront collecter des données utilisables tant au regard des définitions nationales que de la définition internationale.

52. Avant d'aborder l'examen des critères utilisés pour définir les producteurs alimentaires, il est nécessaire de préciser la population concernée. Seuls les exploitants qui appartiennent au secteur agricole au sens large sont considérés producteurs alimentaires (agriculteurs, pêcheurs, sylviculteurs et pasteurs), les exploitants du secteur agro-industriel étant exclus. En outre, les cultivateurs de loisir (un phénomène croissant dans de nombreux pays développés) ne sont pas inclus dans la population cible. Il vaut mieux cependant exclure ces catégories au niveau national parce que la fixation d'un seuil unique au niveau international risquerait d'exclure également les agriculteurs de subsistance dans les pays en développement, qui doivent en revanche être inclus.

53. La FAO propose de définir les petits producteurs alimentaires par la combinaison de deux critères, à savoir la taille physique de l'exploitation, telle que représentée par la surface de terre exploitée et le nombre de têtes de bétail en production, et sa taille économique, représentée par ses recettes. L'utilisation du critère supplémentaire du montant des recettes réduit le risque de classer dans la catégorie des petits producteurs alimentaires ceux qui parviennent, à partir d'une base de ressources réduite, à produire tout de même des recettes relativement importantes. Ces critères ne sont pas appliqués de façon stricte mais souple, afin de tenir compte des particularités nationales. D'un point de vue opérationnel, avec cette méthode les petits producteurs alimentaires sont définis par l'intersection de trois groupes distincts.

54. Le premier groupe est composé de ceux qui exploitent une surface de terres classée dans les deux premiers quintiles (soit 40 %) de la ventilation des surfaces cumulées des terres (mesurée en hectares) au niveau national.

55. Le second groupe se compose des exploitants dont le nombre d'animaux tombe dans les deux premiers quintiles de la ventilation du nombre cumulé de têtes de bétail par unité de production au niveau national (mesuré en Tropical Livestock Units).

56. Le troisième groupe est composé de ceux qui tirent de leurs activités agricoles des recettes économiques dont le montant annuel tombe dans les deux premiers quintiles de la ventilation des recettes économiques cumulées (mesurées en parité de pouvoir d'achat) des activités agricoles au niveau national. Cette proposition est

décrite dans une note technique qui a été soumise à la Commission à titre de document de base pour sa session en cours.

57. La définition a été élaborée après une étude approfondie des travaux publiés et la compilation des définitions nationales. La définition proposée a ensuite été testée sur un échantillon de 29 pays, au moyen de microdonnées provenant de 41 enquêtes agricoles intégrées dont dispose la FAO et de simulations de l'incidence de définitions reposant sur des critères différents. Cet exercice est en cours d'extension afin de couvrir quelques simulations additionnelles pour les pays européens et les États-Unis, menées en collaboration avec les instituts nationaux de la statistique de ces pays.

58. Une large consultation, à laquelle participent des experts des organisations internationales et des instituts nationaux de la statistique, a été entreprise pour examiner et finaliser la définition proposée. La proposition a en particulier été validée par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les statistiques de l'agriculture et de la sécurité alimentaire qui comprend des représentants des organismes des Nations Unies et des statisticiens officiels du Brésil, des États-Unis, de l'Éthiopie, de l'Indonésie, du Maroc, du Pérou, du Samoa, de la Suède, de la République-Unie de Tanzanie et d'Eurostat. Par la suite, en août 2017, la FAO et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, en coordination avec les coprésidents du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, a lancé une consultation mondiale par écrit adressée à tous les pays membres de l'Organisation des Nations Unies. La consultation est restée ouverte pendant six semaines au total et des réponses ont été reçues de 58 institutions nationales et régionales. Les résultats détaillés de la consultation et les réponses aux principaux commentaires communiqués sont inclus dans le document de base.

59. Au cours de la consultation mondiale, certaines préoccupations ont été exprimées concernant le choix du seuil retenu pour la ventilation des variables utilisées pour la définition. En particulier, certains pays ont estimé arbitraire le seuil retenu, et auraient préféré qu'il soit plus haut, ou plus bas. Il convient de noter toutefois que tout seuil est plus ou moins arbitraire et que la sélection des 40 % les plus bas est habituelle dans les programmes de lutte contre les inégalités (comme par exemple le projet de prospérité partagée de la Banque mondiale).

60. Il a été suggéré d'inclure des critères additionnels, comme la zone agro-écologique, le système d'exploitation agricole ou le degré de mécanisation des exploitations. Ces facteurs ne sont toutefois pas toujours significatifs pour tous les types de producteurs alimentaires. Il ne faut pas oublier en outre que ces variables sont déjà saisies dans le critère de la taille économique, du moins en partie, par leur incidence sur les recettes des producteurs alimentaires. L'emploi de ces variables ne semble donc pas devoir accroître significativement la précision de la définition, tout en la rendant beaucoup plus difficile à mesurer.

61. Certains commentaires ont souligné la difficulté de mettre en œuvre la définition proposée, laquelle exige des données complexes (en particulier sur les recettes des producteurs alimentaires) qui ne sont pas aisément disponibles dans tous les pays. Il s'agit certainement là d'un aspect important mais qui doit de toute manière être pris en compte, étant donné que les pays doivent collecter le même type d'information pour le suivi de l'indicateur 2.3.2 des objectifs de

développement durable. Il faut disposer, pour analyser ces deux indicateurs, d'une enquête intégrée sur les ménages et l'agriculture, qui est déjà menée par un certain nombre de pays. La FAO a récemment développé le Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles et le référentiel correspondant pour indiquer aux pays comment mettre à niveau leurs enquêtes nationales sur l'agriculture aux fins du suivi des objectifs de développement durable.

62. Bien qu'ils aient mis en lumière certaines préoccupations raisonnables, aucun des commentaires reçus n'offrait de proposition concrète et viable pour une autre approche, et aucun accord significatif sur une éventuelle manière de modifier la définition proposée ne s'est fait jour. Afin de répondre à ces préoccupations, la FAO est en consultation avec les quelques pays qui ont rejeté la définition afin de rechercher un accord.

VI. Questions soumises pour examen

63. La Commission de statistique est invitée à :

a) Exprimer ses vues sur les progrès réalisés et les évolutions récentes de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales;

b) Exprimer son soutien à la préparation d'un second plan d'action pour la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales;

c) Commenter les travaux en cours d'exécution par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur sur les statistiques agricoles et rurales et apporter des orientations supplémentaires;

d) Approuver les principes directeurs proposés pour la collecte des données d'alimentation dans les enquêtes sur la consommation et les dépenses des ménages;

e) Prendre note du texte final du Volume 2 du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 et encourager les pays membres à en faire usage comme référence pour la mise en œuvre du cycle de recensement de 2020;

f) Inviter instamment les pays membres à conduire au moins un recensement de l'agriculture au cours de la période 2016-2025;

g) Demander aux pays, aux partenaires fournisseurs de ressources et aux autres donateurs de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du cycle de 2020 de recensement de l'agriculture;

h) Examiner la proposition de définition internationale des petits producteurs alimentaires soumise à son approbation.